ADIVBOIS

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES **IMMEUBLES À VIVRE BOIS**

Lancement du Club des industriels

27 septembre 2019

ADIVBOIS

FRANCE BOIS 2024

conseil national de l'industrie
Comité Stratégique de Filière Bois

Avec le soutien de
FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE

avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois

Programme

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU CLUB DES INDUSTRIELS
Frank Mathis – président, ADIVBOIS

ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE QUALITÉ
Philippe Estingoy – directeur général, AQC

ACCÉLÉRATION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION
Nicolas Ruaux – directeur adjoint à l'Évaluation, Direction technique, CSTB
Frédéric Staat – directeur du Pôle Industries Bois Construction, FCBA

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DU CLUB
Eric Dibling – commission technique, ADIVBOIS

ENJEUX DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024
Victoire Bernet-Forbin – directrice Construction et Architecture, SOLIDEO
Cédric Mermier – adjoint au directeur des Relations institutionnelles, SOLIDEO

ENJEUX POUR LA FILIÈRE BOIS
Georges-Henri Florentin – président, France Bois 2024

TEMPS D'ECHANGES

CONCLUSION
Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

VISITE DE L'ESPACE VIVRE BOIS ET DE SON EXPOSITION ET COCKTAIL

Présentation et objectifs du Club des industriels

Frank MATHIS
Président, ADIVBOIS

Accompagnement des démarches de qualité

Philippe ESTINGOY
Directeur général, AQC

Origine de l' AQC

« Ce qui dépend de toi, c'est d'accepter ou non ce qui ne dépend pas de toi »

Epictète

Actions de l'AQC

« La vérité n'est jamais qu'une erreur rectifiée »

Gaston Bachelard

Accélération des processus d'évaluation

Nicolas RUAUX
Directeur adjoint à l'Évaluation, Direction technique du CSTB

Frédéric STAAT
Directeur du Pôle Industries Bois Construction au FCBA

Appui technique CSTB dans ce contexte

Nicolas RUAUX
Directeur adjoint à l'Évaluation, Direction technique du CSTB

Appui technique CSTB

- Sécuriser la opérations : passer en « techniques courantes » les techniques « non traditionnelles ».
- ATEx (Appréciation Technique d'Expérimentation), reconnues par les assureurs et les contrôleurs techniques.
- Des ATEx « de conception » initiées par le CSTB pour faciliter l'obtention d'ATEx en phase chantier.
- Des ATEx en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Appui technique FCBA dans ce contexte

Frédéric STAAT
Directeur du Pôle Industries Bois Construction au FCBA

Appui technique FCBA

- Appui au sein des comités « d'ATEx de conception » selon sollicitations.

- Au service des industriels pour les accompagner dans la préparation de leurs Dossiers Techniques de demandes d'ATEx a, ATex de réalisation, Avis Techniques….

- Proposition dans le cadre des JOP 2024 à destination des maîtres d'ouvrages de prestations d'AMO pour contribuer à fluidifier la phase de conception des ouvrages bois.

Mise en place et fonctionnement du club

Eric DIBLING
Commission technique, ADIVBOIS

Thématiques du club des industriels

- Composants rapportés sur « murs ou façades à ossature bois » ou sur « mur CLT » pour des Bâtiments de 9 (selon les solutions) à 50 m
  - Revêtements extérieurs :
    - De type minéral : Enduit, Pierre de taille, Brique, Petits éléments en céramique, etc.
    - De type composite : Stratifié en résine thermodurcissable HPL, fibres-ciment, compound de résine polyester, etc.
    - De type métallique : Cassettes et Lames métalliques, zinc, inox, aluminium, etc.
    - De type biosourcé : Panneaux et lames en bois massif ou composite

  - Menuiseries extérieures (tous matériaux, PVC, Acier, Aluminium, Bois-aluminium et bois)
  - Accessoires de fixation et d'étanchéité/calfeutrements (air-eaux-vent, etc.)
  - Dispositifs d'obturation de lames d'air vis-à-vis des risques de propagation du feu en façade (intumescents, etc.)

- Enveloppes rapportées sur une structure Poteaux-poutres bois
  - Eléments préfabriqués en béton (cellulaire, allégés, etc.)
  - Systèmes Vitrage Extérieurs Collé ou Attaché (VEC ou VEA)
  - Façades métalliques double peau insérée ou rideau (avec plateau, produits sandwichs manufacturés, ou reconstitués in-situ)
  - Etc.

Thématiques du club des industriels

- Composants intérieurs (par exemple plaques à base de plâtre) fixés devant ou dessous des parois bois (mur et plancher) traversés par :
  - Des éléments combustibles (poutres et poteaux bois, etc.)
  - D'autres éléments (suspentes et guides ascenseurs, etc.)
  - Des accessoires électriques de type boîtiers (prises courants faibles, courants forts, sorties de fils, etc.)
  - Des luminaires encastrés

- Traitement des réseaux fluides en cheminements et en traversées (adduction et écoulements gravitaires ou forcés)

- Appareils sanitaires (Receveurs de douche PMR, fixations les bâtis-supports, etc.)

- Procédés de planchers réversibles chauffants/rafraichissants sur supports bois, etc.
- Solutions techniques permettant de laisser le bois apparent à l'intérieur des locaux dans le respect des règlementations :
  - Solutions acoustiques :
    - Les appuis élastiques entre deux éléments porteurs en bois (questions acoustique et mécanique)

  - Solutions incendies :
    - Lasures ou vernis d'amélioration de la réaction/résistance au feu du bois
    - Des matériaux bois cohésifs qui ne délaminent pas

Mise en place et fonctionnement du club

- Les Pilotes du Club
  - Constructeurs:
    - Maîtres d’ouvrages constructeurs, experts en construction bois
    - Entreprises générales
    - Entreprise bois
  - Experts de l’innovation:
    - CSTB
    - FCBA
- Les Industriels du Club
    - 150 industriels des techniques associées

Mise en place et fonctionnement du club

•Calendrier

- 27/09/2019->15/11/2019:
  Recensement des solutions industrielles par les pilotes et publication d'une banque de données initiale de procédés en techniques courantes
- 16/11/2019->18/12/2019
  Identification des manques par les pilotes
- 19/12/2019
  Echanges des pilotes avec les industriels du Club pour mise en place d'une stratégie d'évaluation pour pallier à ces manques
- 01/2020->12/2020
  Réunions mensuelles de pointage de l'avancement avec les pilotes et les industriels, indentification et contribution à la levée de blocages éventuels, publication actualisée et enrichie de la banque de données initiale. Publications diverses pertinentes.
  Organisation d'ateliers dédiés et d'évennements BtoB

Exemple premiers livrables pour les utilisateurs

Type de revêtements extérieurs			Hauteur du plancher bas du dernier niveau									
			≤ 6 m	≤ 9 m	≤ 10 m		≤ 18 m		≤ 28 m		> 28 m	
					Zone de vent							
					1 à 3 a à c	4 d	1 à 3 a à c	4 d	1 à 3 a à c	4 d	1 à 3 a à c	4 d
Techniques traditionnelles et techniques courantes												
Bardage bois conforme à la norme NF DTU 41.2		R3 / R5	1	1	1	1	1	1	1	1	*Non*	*Non*
Petits éléments céramiques conforme à la norme NF DTU 52.2		R10	1	1[3]	1[3]	1[3]	1[3]	1[3]	*3*[4]	*3*[4]	*3*[4]	*3*[4]
Façade légère conforme à la norme NF DTU 33.1		R12	1	1	1	1	1	1	1	*1*	*1*	*1*
Techniques traditionnelles et techniques courantes												
Bardage métallique conforme aux recommandations professionnelles RAGE (juillet 2014) Hors cassettes, clins, lames et panneaux sandwichs		R7	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Zinc – conformément aux règles professionnelles des couvertures en zinc		R7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Procédés sous Avis Technique ***Techniques non traditionnelles mais reconnue comme techniques courantes***												
Bardage sous Avis Technique visant la pose sur COB	Joints ouverts	R4 / R6	1	1	1	4	4	4	4	4	4[5]	4[5]
	Joints fermés ou avec dispositions particulières	R4 / R6 / R8	1	1	1	1	1	2	2	2	2[5]	2[5]
Panneaux bois – type panneaux HPL	Joints ouverts	R4	1	1	1	4	4	4	4	4	4[5]	4[5]
	Joints fermés ou avec dispositions particulières	R4	1	1	1	1	1	*3*	*3*	*3*	*3*[5]	*3*[5]
ETICS sous Avis Technique visant la pose sur COB		R1	1	1	*3*[2]	*3*[2]	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*
Bardage rapporté d'enduit sur plaque		R2	1	1	1	1	1	1	*3*	*3*	*3*	*3*
Façade légère à ossature bois (Exemple : Procédé VISIOMIXTE)		R13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
VEC – façade VEC miss en œuvre sur une structure bois (sous Avis Technique)		R15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Système de bardage verrier sous Avis Technique (Exemple : Procédé LITE POINT)		R16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Façade légère en vitrage extérieur attaché		R14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bardage rapporté en tuile de terre cuite		R9	1	1[1]	1[1]	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*
Bardage rapporté en fibre-ciment		R4	1	1	1	1	1	1	1	*3*	*3*	*3*
Eléments collés (Exemple : Procédé STO VENTEC S.C.M.)	Joints ouverts	R10	1	1[1]	1[1]	4	4	4	4	4	4	4
	Joints fermés	R10	1	1	1	1[2]	1[2]	2	2	*3*	*3*	*3*
Eléments fixés mécaniquement (Exemple : V-CLIP	Joints ouverts	R11	1	1[1]	1[1]	4	4	4	4	4	4	4
	Joints fermés	R11	1	1	1	1[2]	1[2]	2	2	*3*	*3*	*3*

Provisoire

Exemple de premier livrable pour les industriels

Légende	Intitulé
1	Procédé de revêtement extérieure ne demandant pas d'évaluation complémentaire par rapport aux documents de référence (DTU, Avis Technique, Règles professionnelles, …) Ces procédés ne nécessitent pas d'évaluation complémentaire sous réserve que la construction et la mise en œuvre respecte les documents de référence.
2	Procédé de revêtement extérieure demandant des investigations et une évolution technique particulière (déjà évalué dans le cadre d'une évaluation particulière type ATEx, ou étude complémentaire)
3	Procédé de revêtement extérieure demandant des investigations une évolution technique particulière (peut être évalué dans le cadre d'une évaluation particulière type ATEx, ou étude complémentaire) **(1) : pose possible hors situation d – pose limitée à 6 m** **(2) : pose possible hors zone de vent 4 et/ou situation d – pose limitée à 10 m** **(3) : pose sous condition de surface d'éléments conformément au NF DTU 52.2** *(4) :* pour ces solutions de revêtement extérieur, la mise en œuvre au-delà du domaine d'emploi du DTU, rend la technique non traditionnelle. La mise en œuvre demande quelques adaptations et vérifications complémentaires pour viser une plus grande hauteur.
4	Solutions demandant des modifications et/ou des adaptations particulières pour la mise en œuvre de ces procédés **(5) : certains types de bardages ne pourront pas être mis en œuvre pour les bâtiments de hauteur supérieur à 28 m car par respect de l'arrêté du 7 aout 2019 doivent avoir un classement de réaction au feu minimal A2, s3, d0**
	Pour ces solutions une attention particulière doit être portée sur le classement de réaction au feu du parement afin de respecter l'arrêté du 7 aout 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation **(5) : certains types de bardages ne pourront pas être mis en œuvre pour les bâtiments de hauteur supérieur à 28 m car par respect de l'arrêté du 7 aout 2019 doivent avoir un classement de réaction au feu minimal A2, s3, d0**
Non	Solutions rendues impossibles par application de l'arrêté du 7 aout 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation (application pour les permis de construire signé au 1er janvier 2020)

Provisoire

Exemple de premier livrable pour les industriels

[1] Les éléments de preuve en question sont les éléments de preuve à réunir en plus des autres éléments de preuve classiques dans les hauteurs moindres
[2] Les durées d'essais ne tiennent pas compte d'éventuelles durées de séchage, propres à chaque produit ou ouvrage

			SOLUTIONS DISPONIBLES (Famille selon vocabulaire site CCFAT)	
			- Système d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé appliqué sur constructions à ossature en bois (ETICS) - Système d'isolation thermique extérieure par enduit sur laine de roche appliqué sur constructions à ossature en bois (ETICS) - Système d'isolation thermique extérieure par enduit sur fibres de bois appliqué sur constructions à ossature en bois (ETICS)	Bardage rapporté - Système d'enduit sur plaque
		CODE SOLUTION	R1	R2
		REFERENTIEL TECHNICO-REGLEMENTAIRE	AVIS TECHNIQUE OU DTA DE LA CCFAT OU ATEx http://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher/	AVIS TECHNIQUE OU DTA DE LA CCFAT OU ATEx http://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher/
		Hauteur max de l'ouvrage de revêtement évaluée à date	- 9 m pour les isolants PSE et laine de roche - 15 m pour les isolants fibre de bois - compatibilité jusqu'à 1200 Pa à la pluie battante (Essais FCBA 2019)	18 m
Eléments de preuve valant l'aptitude à l'emploi à produire pour l'atteinte de la cible [1]	STABILITE (dont résistance aux séismes)	Preuve à fournir	- vérifier les compatibilités de déplacement entre les éléments de la paroi support et le revêtement associé - vérifer les flèches nuisibles dues essentiellement aux déformations sous charge permanentes, d'exploitation, de fluage et vérifier leur compatibilité avec les jeux prévus sur les fixations - limitations peuvent être liées à la zone de sismicité et à la catégorie de bâtiment. Ces éléments sont précisés dans l'AT ou le DTA de l'ETICS - vérifier la résistance des fixations mécaniques et/ou du collage sur le support - définir le type de support de l'ETICS notament pour les ossatures bois autre que CLT (support rigide) - limitation du déplacement horizontal au 1/500e de la hauteur d'étage dans le plan et hors plan de la façade (cahier CSTB 3729-V2)	- vérifier les compatibilités de déplacement entre les éléments de la paroi support et le revêtement associé - vérifer les flèches nuisibles dues essentiellement aux déformations sous charge permanentes, d'exploitation, de fluage et vérifier leur compatibilité avec les jeux prévus sur les fixations - limitation du déplacement horizontal au 1/500e de la hauteur d'étage dans le plan et hors plan de la façade (cahier CSTB 3729-V2) - Justifier la résistance aux sollicitations sismiques
		ELEMENT DE PREUVE	cf ATec ou DTA ou note de calcul	- cf ATEc ou DTA - Note de calcul - Essai de résistance au séisme selon cahier CSTB 3725
		Durée normative incompressible des essais	non (< 1 semaine)	non (< 1 semaine)
	SECURITE INCENDIE	Preuve à fournir	Les parois relèvents des règlements en vigeur : - ERP : IT249 - Bureau : Code du travail - Habitation : code habitation / L'arrêté du 7 août 2019 relatif Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation peut restreindre le choix de la solution technique Les DTA ou [illegible] du système de bardage indiquent les types de bâtiments qui [illegible]	Compatibilité des parois aux règlements en vigueur : - ERP : IT249 - Bureau : Code du travail - Habitation : code habitation / L'arrêté du 7 août 2019 relatif Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation peut restreindre le choix de la solution technique Les DTA ou [illegible] du système de bardage indiquent les types de bâtiments qui [illegible] peuvent être [illegible].
		ELEMENT DE PREUVE	cf ATEc ou DTA ou Appréciation de laboratoire Si le projet s'écarte des dispositions constructives définies dans le document ci-dessus, un essai de type LEPIR 2 peut être nécessaire.	cf ATEc ou DTA ou Appréciation de laboratoire spécifique ou Appréciation de labo. "Guide propagation du feu en façade" version V1 version V1.1 - 01/02/2017 Si le projet s'écarte des dispositions constructives définies dans les documents ci-dessus, un essai de type LEPIR 2 peut être nécessaire.
		Durée normative incompressible des essais	non (< 1 semaine)	non (< 1 semaine)
	RESISTANCE AU VENT	Preuve à fournir	- vérifier la compatibilité de l'utilisiaiton de l'ETICS (tableau de charge de vent donné dans le AT) en fonction de la pression de vent du chantier - Attention : limitation d'utilisation des panneaux fixés mécaniquement	cf ATEc ou DTA
		ELEMENT DE PREUVE	cf. ATec ou DTA + Note de calcul	Essai de résistance au vent selon cahier CSTB 3517
		Durée normative incompressible des essais	non (pas d'essai)	non (< 1 semaine))
	RESISTANCE AUX CHOCS	Preuve à fournir	- classement fourni dans les Avis Technique ou essai à réaliser conformément au cahier 3035-V2 et ETAG 004 - Note : les résistances sont précisées dans l'AT ou le DTA de l'ETICS	- classement fourni dans les Avis Technique - Note : les résistances sont précisées dans l'AT ou le DTA de l'ETICS
		ELEMENT DE PREUVE	cf. ATec ou DTA + essai	cf. ATec ou DTA + essai si hors domaine couvert (selon cahier CSTB 3546_V2)
		Durée normative incompressible des essais	non (< 1 semaine)	non (< 1 semaine))
	ETANCHEITE	Preuve à fournir	- Essais selon NF EN 13830 : 2 cycles Air > Eau > Vent pour les essais de validation sur la paroi complète - Vieillissement pnx radiants + essais selon NF EN 12865 pour les essais d'évaluation sur la paroi complète / recherche de performance - carnet de détail exécution des points singuliers pour définition des maquettes à soumettre aux essais - Intégration des baies conformément au cahier CSTB 3709-V2 ou Rapport CODIFAB - justifier la faible reprise en eau du complexe d'enduit sur isolant afin de limiter l'humidification des supports, en cas d'absence de membrane pare-pluie - Evaluation des matériaux de calfeutrement -Evaluation des membranes concourant à l'étanchéité à l'eau et à l'air	Résistance à la pluie battante du bardage en partie courante et au droit des points singuliers
		ELEMENT DE PREUVE (2)	cf. ATec ou DTA + essai	- Vieillissement (sollicitations hygrothermiques) puis essai de résistance à la pluie battante selon NF EN 12865 sur le ou les points singuliers les plus défavorables - Carnet de détail points singuliers, en complément des essais, pour vérification de la non dégradation des performances évaluées par essai
		Durée normative incompressible des essais	Oui (1 mois pour le vieillissement)	Oui (1 mois pour le vieillissement)
	DURABILITE	Preuve à fournir	- vérifier la durabilité du support notament si absence de membrane pare-pluie sous l'ETICS - justifier la durabilité de l'isolant notamment les isolants en fibres (laine de bois et laine de roche) et sa faible reprise en eau	cf ATEc ou DTA
		ELEMENT DE PREUVE	classe de durabilité des supports en bois ou à base de bois + sondage suite à l'essai AEV sur la maquette	cf ATEc ou DTA
		Durée normative incompressible des essais	non (pas d'essai supplémentaire par rapport à l'ATEc ou DTA)	non (pas d'essai supplémentaire par rapport à l'ATEc ou DTA)

Provisoire

Enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Victoire BERNET-FORBIN et Cédric MERMIER
SOLIDEO

Excellence Environnementale

Un budget carbone maîtrisé (s'inscrivant dans la trajectoire vers la neutralité carbone en 2050)

1)Une approche globale en cycle de vie

2) Une anticipation de la réversibilité des ouvra

3)Une construction de bâtiments sobres

Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

BÂTIMENT BBCA BAS CARBONE

Une qualité de vie adaptée au climat de 2050

1)Le développement des îlots de fraicheur

2)La prise en compte de la qualité sanitaire des ouvrages

3)La construction d'ouvrages résilients

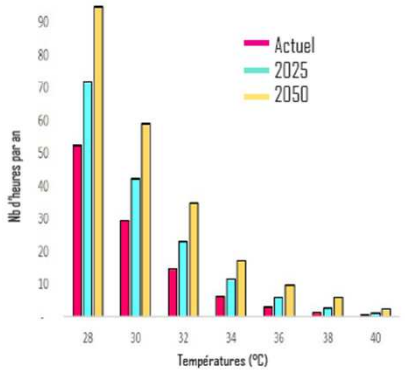

Diagramme du nombre d'heures supérieures à 28°C.

Des écosystèmes valorisés et renforcés pour 2050

1)Concevoir le bâti comme support de la biodiversité

2)Gestion des eaux et des milieux aquatiques

3)Protéger et valoriser la faune et la flore locale

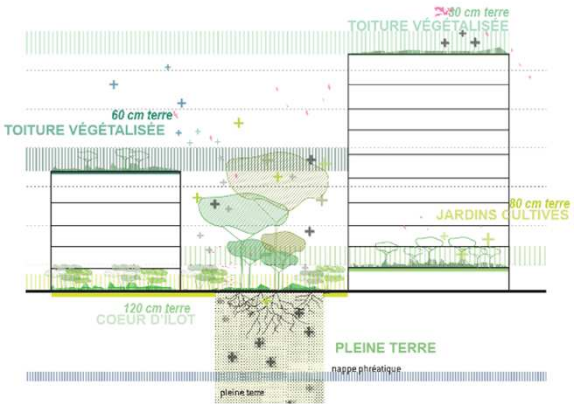

Excellence Environnementale

SOLIDEO
SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

Un budget carbone maîtrisé (s'inscrivant dans la trajectoire vers la neutralité carbone en 2050)

1)Une approche globale en cycle de vie

Obligation de moyens	Obligation de résultats
Structures Bois Filières Sèches Béton Bas Carbone Matériaux de réemploi Matériaux biosourcés	**< 500 kg eq CO2 / m² SDP** pour les logements < 28 m **< 700 kg eq CO2 / m²** pour les logements > 28, les bureaux et les hôtels Labellisation **Bâtiment Bas Carbone** (BBCA) Labellisation **Bâtiment à Energie Positive et Réduction Carbone** (E+/C-)

2) Une anticipation de la réversibilité des ouvrages

E+ C- Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

BÂTIMENT BBCA BAS CARBONE

- Anticipation des choix et des impacts structurels
- **Démontabilité et économie circulaire**

  (75 % des éléments temporaires démontables et revalorisables, réintégration des matériaux en phase héritage)

3) Une construction de bâtiments sobres

Conception passive et bioclimatique Plan guide optimisé (lumière, vent, etc.)	Isolation et étanchéité renforcées Taux de vitrage maîtrisés (25% logements et 50% bureaux) Ventilation double flux généralisée	Raccordement aux réseaux de chaleur et de froid Production d'énergie renouvelable à hauteur de 25% de la consommation

Construction Bois

SOLIDEO
SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES
OUVRAGES
OLYMPIQUES

- Une réponse d’excellence à la neutralité carbone
- Une réponse pour tenir les délais
- Une réponse à la réversibilité et la flexibilité des ouvrages

Source : SOLIDEO / Groupement DPA

Source : SOLIDEO / Groupement DPA

FONDS « INNOVATION & ECOLOGIE »

SOLIDEO
SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

SOLIDEO
FONDS « INNOVATION & ECOLOGIE »
48 M €

La SOLIDEO a lancé un fonds de 48 millions d'euros pour financer l'innovation et des projets de développement durable

L'ambition SOLIDEO

- ✓ **Proposer des réponses** aux grands enjeux auxquels nos villes doivent faire face à l'horizon 2050
- ✓ **Inciter les futurs architects et constructeurs** à proposer des innovations environnementales dans leurs projets de construction
- ✓ **Aider les PME** qui apportent des solutions pour la ville durable de demain

✓**Promouvoir l'excellence environnementale française** à travers la vitrine des Jeux

✓ **Participer aux changements des pratiques de construction,** au profit des filières stratégiques nationales impliquées dans les projets de la SOLIDEO (notamment le bois)

Enjeux pour la filière bois

Georges-Henri FLORENTIN
Président, FRANCE BOIS 2024

Objectifs de France Bois 2024

Sous le pilotage de la filière stratégique bois : CSFBOIS, FBF, FBIE-CODIFAB et rattaché à ADIVBOIS

- Apporter à la SOLIDEO et aux maîtres d'ouvrage, les informations sur la capacité des entreprises de la filière forêt bois à **relever le challenge des objectifs de la France et du COJO pour les jeux de 2024** (réduction de 55% du bilan carbone des jeux de Londres, dont 30% pour la construction).

- Apporter, avec ses commissions et ses partenaires (CSF, OP, ADIVBOIS, FCBA, CSTB, COPREC, Etat...), les appuis collectifs et les attestations en matières techniques, juridiques environnementale et de provenance pour la conception et la réalisation des ouvrages avec du bois. → **Recueil et traitement des principales questions qui se posent et vont se poser.**

- Assurer la communication de la filière pour cet objectif (communiqués et dossiers de presse, événements, site web, Twitter, LinkedIn…).

- Assurer les formations complémentaires nécessaires aux équipes (interfaces bois : électricité, plomberies, perçages, accrochages, jonctions intermatériaux...).

Planning des appels d'offre de la SOLIDEO

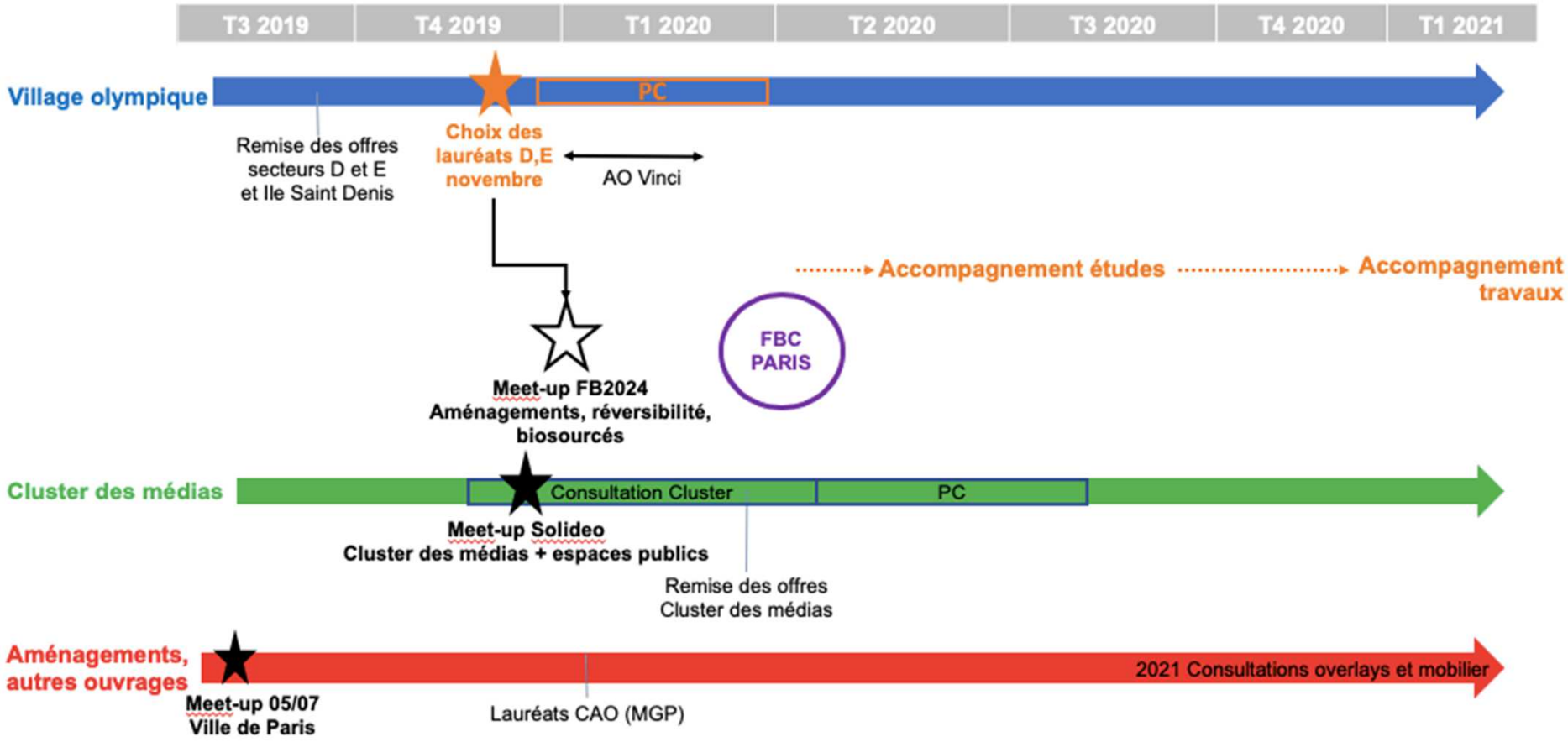

Ouvrages temporaires et mobilier pour le Cojo

Réunion du 5 septembre avec Paris 2024 : consultations lancées en 2021

❑Enjeu bas carbone et héritage (remploi après les jeux)
=> potentiel du bois
=> mise en valeur du savoir-faire de l'AF en terme de recyclage et remploi
=> budget serré (le surcoût éventuel des solutions bas carbone ne semble pas budgété)

❑**Mobilier:** premiers quantitatifs à venir en décembre

❑**Ouvrages temporaires (« overlay »):** structures modulaires ou démontables (tentes, bungalows, containers, tribunes, mobilier pour les jurys, espaces de restauration, merchandising, signalétique…)

❑**Objectifs filière = mobiliser les entreprises en amont, montrer la pertinence du bois sur ces segments de marché, créer de l'innovation, optimiser les coûts en s'inscrivant dans des circuits de remploi**

Propositions:
→Mobilier: développer des contacts avec les entreprises d'événementiel (GL events…) ou fournisseurs pour anticiper les consultations, développer des solutions et/ou sécuriser les quantités
→Pour les structures provisoires (tente, signalétique,…) :

- Réaliser un état des lieux des capacités et solutions > *prestation à lancer en 2019*
- Lancer un AMI pour mobiliser les concepteurs et fournisseurs en amont *(> GT à proposer)*

Échanges avec les industriels déjà engagés dans la démarche, sur les intérêts du club et son rôle d'accélérateur d'innovation

Conclusion

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Rendez-vous sur l’espace Vivre Bois

La Ville Durable grandit avec le **Bois**

ADIVBOIS